

L'hon. M. RALSTON: Si le ministre voulait bien apporter toute la liasse se rapportant à la Mundet Cork and Insulation Company, de Toronto, cela nous aiderait.

M. SANDERSON: Cette discussion a presque confirmé la rumeur qui circule depuis plusieurs mois disant que l'harmonie la plus parfaite n'existait pas entre le département du Revenu national et la nouvelle commission du tarif. J'ai sous les yeux un rapport des remarques faites par le premier ministre à Toronto, le 21 février au soir. Cette nouvelle est intitulée:

Nie tout désaccord avec la commission du tarif.

Cela se lit:

Toronto, 21 février.—Au cours du débat sur les préférences impériales tenu par les étudiants de l'université de Toronto à Hart-House, ce soir, le premier ministre R. B. Bennett a déclaré que l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de la commission du tarif a été de donner toute l'aide et la coopération possibles et que personne ne s'est jamais plaint qu'il en ait été autrement.

M. Bennett répondait aux remarques de S. F. Rae, un des étudiants adversaires de la résolution disant que "Le Canada conserve sa position préférée actuelle dans les marchés de l'empire".

M. Rae avait dit qu'il existait un "désaccord constant" entre la commission du tarif—"née de l'entente impériale", et le gouvernement britannique. Il prétendait que le Canada n'avait pas rempli ses engagements au sujet de la commission du tarif, n'avait pas fait cesser l'habitude d'établir les valeurs aux fins des droits de douane et n'avait pas tenu compte des ordonnances de la commission au sujet des droits sur le fil de chanvre.

Le jeune controversiste a cité des remarques attribuées par les journaux à l'ancien juge George Sedgewick, président de la commission, disant que la commission avait droit aux avis des conseillers légaux de la couronne et ne les recevait pas.

"Nous croyons que c'est une excellente commission et il est tout à fait erroné de dire que nous ne nous entendons pas", a déclaré M. Bennett. "On a soulevé une question, mais s'était entièrement une question de droit. Je ne crois pas que monsieur le juge Sedgewick ait jamais prononcé les paroles qui lui sont attribuées. Il ne me les a certainement jamais communiquées et il n'a pas laissé entendre que nous n'ayons pas fait quelque chose que nous aurions dû accomplir. Les autorités britanniques sont entièrement satisfaites de la commission."

Ce soir, le ministre de la Justice, nous a dit, il y a environ une demi-heure, qu'il n'y avait pas eu de désaccord—si je puis aussi employer ce terme—entre les conseillers légaux de la couronne et la nouvelle Commission du tarif et que ce que les journaux attribuaient au juge Sedgewick n'était pas ce qu'il avait dit. J'ai lu ce rapport, comme l'ont fait plusieurs de mes honorables collègues et la plupart des citoyens du pays; nous avons tous lu le compte rendu que les journaux du lendemain

[L'hon. M. Matthews.]

ont donné de ses paroles, et aucune correction n'a été faite à ma connaissance. Le sentiment général est qu'il y a eu froissement avec la Commission du tarif, commission créée l'an dernier par le Gouvernement et qui devait être différente de toutes les commissions que nous avons eues dans le passé, et qui devait même leur être supérieure. Nous avons eu connaissance, à ce sujet, d'une rumeur qui a été confirmée ce soir, si l'on en juge par les remarques du secrétaire d'Etat et du ministre de la Justice. Je ne critique aucunement le ministre du Revenu national, car je sais bien qu'il n'est pas depuis longtemps au ministère, et plusieurs des critiques formulées ce soir ont trait à des choses qui se sont passées avant son avènement. Le ministre n'en doit pas moins porter la responsabilité de ce qui se passe dans son département. La Commission du tarif établie sous la présidence de M. le juge Sedgewick ne devrait pas être importunée par les conseillers juridiques de la couronne ou par le département du Revenu national ou par aucun fonctionnaire de ce département. Le premier ministre et quelques-uns de ses collègues nous ont dit l'an dernier que cette commission serait au-dessus de tout reproche. Je crois que le choix du président a été judicieux. Je n'irai pas plus loin de ce côté. Le président devrait avoir toute la liberté voulue pour administrer les affaires de la commission sans intervention de la part de personne. S'il survient des divergences entre le département du Revenu national ou les conseillers juridiques de la couronne et la Commission du tarif, cette dernière ne sera d'aucune utilité au peuple du pays; plus tôt cette question sera éclaircie, mieux ce sera.

L'hon. M. MATTHEWS: J'espère que mon honorable ami me permettra de lui dire qu'il n'y a jamais eu de divergences entre la Commission du tarif et le département du Revenu national. Je tiens à déclarer catégoriquement à la Chambre qu'il n'est survenu aucun démêlé entre le département du Revenu national et la Commission du tarif. Je compte M. le juge Sedgewick au nombre de mes meilleurs amis personnels et nos relations ont toujours été absolument cordiales sous tous les rapports.

M. SANDERSON: Le ministre dit qu'il n'a pas eu connaissance qu'il y ait eu friction entre le département du Revenu national et la Commission du tarif. Veut-il parler du temps qui s'est écoulé depuis qu'il est à la tête de ce ministère. Borne-t-il ses remarques à cette période?

L'hon. M. MATTHEWS: Comment pourrais-je parler de ce qui s'est passé avant mon arrivée au ministère?